

Paris, le 7 MAI 2008

Monsieur le Ministre,

La création d'un Secrétariat d'Etat au Développement de la Région Capitale auprès du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire a pour objectif de permettre à la France de tenir son rang dans la compétition des territoires, en faisant de sa capitale une « ville-monde » ouverte, dynamique, attractive, créatrice de richesses et d'emplois, qui constitue pour la nation un atout décisif dans la compétition économique du 21<sup>ème</sup> siècle. Dans ce but, et en tant que titulaire de ce poste ministériel, vous avez la responsabilité de définir une vision pour la Région Capitale à l'horizon 2030, et d'imaginer les modes d'organisation qui permettront à tous les acteurs concernés de faire de cette vision une réalité.

Le pouvoir d'attraction économique et culturel de la région parisienne est un facteur de succès pour l'ensemble du territoire national. La Région Capitale appartient à tous les Français, et l'Etat a donc un rôle de pilotage stratégique particulier à y jouer. L'Etat n'est pas, pour les collectivités locales de la Région Capitale, un partenaire comme les autres. La présence de ses plus hautes autorités, que sont le Gouvernement et le Parlement, mais aussi son emprise sur le patrimoine foncier, la tutelle exercée par ses services sur de grands organismes structurants et le nombre de personnes qu'il emploie directement dans la région font de l'Etat, de très longue date, un acteur majeur du projet de développement.

Pour assurer le succès de votre mission, vous devrez tenir compte du fait que les pays développés ont adopté des modes de développement économique nouveaux. Dans cette économie de la connaissance, la concentration des potentiels créatifs, scientifiques, industriels et culturels, joue un rôle essentiel. La problématique urbaine s'en trouve transformée puisque les grandes villes sont le lieu naturel de telles concentrations. Des métropoles comme Londres ou New York ont déjà intégré cette logique ; il vous revient de tout mettre en œuvre pour inscrire notre Région Capitale dans cette perspective. Vous analyserez attentivement les stratégies des grandes métropoles mondiales, dans les pays développés et émergents, avec lesquelles la métropole parisienne est en concurrence.

.../...

Monsieur Christian BLANC  
Secrétaire d'Etat au Développement de la Région Capitale  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint-Germain  
75700 PARIS

Vous devez avoir pour objectifs indissociables la croissance et la cohésion de la région capitale. Vous devez poser les fondations d'une croissance durable de la métropole parisienne : les fondements économiques, avec l'organisation d'un espace propice à la création et à l'innovation, avec les infrastructures de transport nécessaires à la desserte interne et externe du bassin parisien, avec la mise en place d'une stratégie d'attractivité globale de la région capitale ; les fondements démographiques, avec l'organisation d'une offre de logements renforcée et d'une qualité de vie nouvelle, en mettant en cohérence la carte de l'habitat, des lieux de travail, des lieux de loisir et des transports. Cette stratégie doit s'inscrire dans la logique d'économie des ressources et de préservation des équilibres écologiques actée par le Grenelle de l'environnement.

La vision doit précéder le projet, et le projet doit conduire au choix de l'organisation et de la gouvernance.

Vous devez restaurer une ambition d'urbanisme cohérente à l'échelle de l'agglomération, comparable à celle qui a fondé il y a un siècle et demi Paris dans ses limites actuelles. Vous proposerez une vision globale du périmètre et de l'organisation de l'agglomération à l'horizon de 2030. Vous participerez activement, dans cette perspective, à la « Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain » coordonnée par le Ministère de la Culture et de la Communication. Cette consultation associe dix cabinets d'architectes et d'urbanistes de renommée internationale pour la réalisation d'un diagnostic prospectif, urbanistique et paysager de l'agglomération parisienne à l'horizon 2030 ; elle livrera ses conclusions en janvier 2009, conclusions sur lesquelles vous pourrez asseoir votre projet.

Parmi les objectifs devant encadrer vos réflexions et votre action figure la recherche de l'harmonie territoriale et de la cohésion sociale, qui sont deux conditions de la croissance.

La coupure entre Paris et son environnement, accentuée par l'organisation des transports et de l'urbanisme, ne permet pas de tirer pleinement parti du potentiel de l'agglomération, qui doit agir dans son ensemble pour avoir la masse critique suffisante pour rivaliser avec les grandes capitales internationales.

Cela exige la participation active au dynamisme économique des habitants des zones en grande difficulté, qui exercent souvent des métiers peu qualifiés. Il faut assurer le désenclavement de ces zones en y créant des pôles d'attractivité et en renforçant leurs liaisons avec le reste de la métropole. Cette ambition urbanistique doit s'appuyer sur l'architecture comme support de l'attractivité de la région capitale et comme fondation d'une identité culturelle et urbaine forte, partagée par ses dix millions d'habitants.

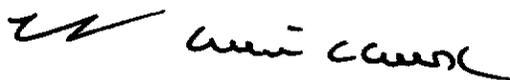
Les grandes opérations d'aménagement doivent également concourir à cette dynamique et ce rééquilibrage, à commencer par la fondation d'un cluster technologique et scientifique de rang mondial autour du plateau de Saclay, et le développement de Plaine de France au nord-est de Paris ; la programmation des infrastructures de transport ; la mobilisation des grands organismes et sociétés nationales intervenant dans le territoire métropolitain.

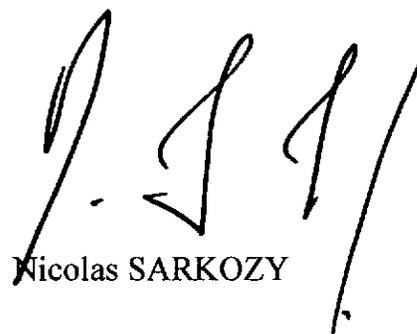
.../...

Enfin, cette vision et ce projet se traduiront naturellement par l'invention d'un nouveau mode de gouvernance et de financement. Vous vous attacherez en particulier à construire pour les grands équipements des modes de financement innovants tirant le meilleur parti de la valeur économique qu'ils créent pour leurs utilisateurs et leur environnement immédiat. Sous l'autorité du ministre d'Etat, vous préparerez les textes législatifs et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de vos propositions.

Sur l'ensemble de ces problématiques, vous travaillerez avec la Ville de Paris, le Conseil Régional et les Conseils généraux ainsi qu'avec l'ensemble des collectivités locales et bien sûr de la représentation nationale. Vous disposerez en tant que de besoin de l'ensemble des administrations centrales et locales concernées par le projet énoncé ci-dessus, notamment celles du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministère de la défense, du ministère de la culture et de la communication, du ministère du logement et de la ville et du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

 Jean-Claude Gaudin

  
Nicolas SARKOZY